



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

**Agence du revenu du  
Canada**

Fermer la session

🔍 Prestations et crédits

# Crédit d'impôt pour personnes handicapées

10 mai 2019

Nos dossiers indiquent les renseignements suivants sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées :

## NOM, PRÉNOM

Informations  
qui doivent  
apparaître

| Année            | État  |
|------------------|---|
| 2000 - indéfinie | Vous pouvez demander le crédit d'impôt pour personnes handicapées pour vous-même. |

Cette page fournit des renseignements concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Pour en savoir plus, consultez votre avis de cotisation ou avis de nouvelle cotisation. S'il n'y a aucune information concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées sur votre avis de cotisation, vous n'avez pas besoin de nous envoyer un autre formulaire T2201 à moins que nous vous en demandions un. Votre demande du CIPH peut être vérifiée en tout temps.

Si vous avez des questions au sujet du crédit d'impôt pour personnes handicapées, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada au numéro sans frais au 1-800-959-7383. Si vous appelez de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, composez le 1-613-940-8496 (nous acceptons les appels à frais virés).